

l'ap

snetaa EQ

MENSUEL N° 518 - SPECIAL CONSEIL NATIONAL / AVRIL 2011 / 1,3 €

SPÉCIAL Conseil National



ELECTIONS PROFESSIONNELLES

**votez
snetaa
EQ**

Du 13 au 20 Octobre 2011

Pour la défense de l'Enseignement Professionnel et de ses PLP !

SOMMAIRE

Communiqué de presse :

"Etre Snetaa-FO, c'est résister et assurer l'avenir des PLP !"

p. 2

ÉDITORIAL

p. 3

DOSSIER

Extrait du discours d'ouverture par

Christian LAGE

p. 4, 5, 6 & 7

Ordre du jour prévisionnel du CN
du Snetaa-FO du 4 au 7 avril 2011

p. 8

Résolution générale

p. 9, 10, & 11

Affiche à détacher

p. 12 & 13

Résolution Outre Mer

Résolution CPE

Résolution Chef de travaux

Résolution Certifiés - Agrégés

p. 14 à 19

Listes des membres du Conseil National,
du Bureau National, commission des
structures, commission des conflits

p. 20 & 21

Remerciements à l'équipe de Nice

p. 23



AP N° 518 - SPECIAL CN - AVRIL 2011 / Comité de
rédaction : 74, rue de la Fédération 75739 Paris cedex 15 /
Tél. 01 53 58 00 30 / Fax 01 47 83 26 69 / snetaanat@aol.com
/ www.snetaa.org / Directeur de la publication : Christian
Lage / Commission paritaire : CPPAP 0115 S 07264 - ISSN
1273-5450 / Mise en page : Marianne Morichaud /
Photographies/Illustrations : Photos.com - Snetaa /
Imprimé en France

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 11 avril 2011

« Etre Snetaa-FO, c'est résister et assurer l'avenir des PLP ! »

Le Conseil National du Snetaa-FO s'est tenu à Fréjus (Var) du 4 au 7 avril en présence de 210 délégués venus de toute la France hexagonale et de l'Outre-Mer. 16 invités du SN-FO-LC étaient également présents renforçant la puissance militante du Snetaa-FO.

Hubert RAGUIN, Secrétaire Général de la Fédération Nationale de l'Education et de la Culture – Force Ouvrière, est venu apporter le salut fraternel de tous les syndicats de la FNEC-FP-FO et a participé aux travaux sur toute la durée du Conseil National.

Le Conseil National, qui avait pour mot d'ordre « Etre Snetaa-FO, c'est résister et assurer l'avenir des PLP ! » n'a pas manqué de dénoncer les suppressions de postes massives et iniques de professeurs, l'autonomie des établissements qui morcelle l'Education Nationale, les suppressions de classes de CAP et le refus d'implanter des BTS en lycées professionnels contrairement aux engagements du Ministre. Cela fait des mois que les équipes militantes sont sur le terrain pour dénoncer la casse des lycées professionnels en tant qu'établissements à part entière, à égale dignité avec les autres établissements scolaires. Il en va de l'Ecole de la République !

Tous les militants présents ont exprimé leur colère face à un ministère sourd qui n'entend que réduire les possibilités données aux jeunes de s'en sortir avec une formation diplômante, reconnue. Comment l'école, dans ces conditions, pourrait-elle encore être un ascenseur social ?

Nous devons encore plus mener le combat car tout est encore possible !

Ni les journées d'action à répétition sans revendication claire, ni le boycott des Comités Techniques Paritaires, ni les actions dites « originales » ne permettront de gagner. Avec la FNEC-FP-FO, le Snetaa invite à la grève face au Ministre pour l'annulation de toutes les fermetures de CAP, pour l'annulation des suppressions de postes, pour l'ouverture de BTS en LP.

Le Snetaa-FO a décidé une lettre ouverte au Président de la République et d'une pétition sous forme de carte-lettre que tous les Professeurs de Lycées professionnels pourront retourner directement au Palais de l'Elysée.

Pour le Snetaa-FO, cela n'a que trop duré. Le Snetaa-FO dit « STOP » !

Il invite toutes les organisations à l'unité pour réussir la grève et défendre l'enseignement professionnel initial, public et laïque.

Il invite tous les PLP à résister, c'est-à-dire à être Snetaa en votant FO et Snetaa-FO aux prochaines élections professionnelles du 13 au 20 octobre 2011.

Il invite tous les personnels à se rapprocher des militants du Snetaa-FO pour organiser la seule résistance possible : grève massive d'une journée avec plate-forme revendicative claire et sans ambiguïté.

« Etre Snetaa-FO, c'est résister et assurer l'avenir des PLP ! ».



CHRISTIAN LAGE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Cher(e)s adhérent(e)s,
Cher(e)s collègues,

Le Conseil National du SNETAA-FO (son parlement) s'est tenu à Frejus du 04 au 07 avril. Il réunissait 210 collègues venu(e)s de toute la France hexagonale et de tout l'Outre-Mer.

Alors que l'actualité amène chacun(e) d'entre-nous à craindre l'avenir, les délégués du SNETAA-FO ont débattu avec une force qui reflète la fierté de notre bilan et qui nous engage à être chaque jour à vos côtés, pour vous, pour vous défendre et pour assurer un enseignement professionnel initial, public et laïque.

C'est une grande fierté pour le SNETAA-FO d'avoir permis ces dernières années, alors même que les «ultras-du-rien-du-tout» n'obtiennent RIEN malgré les protestations (de forme ?), les revendications («mélange-tout») les appels continuels à la grève (celles de la rentrée prochaine sont déjà programmées !) oui, le SNETAA-FO a permis d'assurer la pérennité du corps des PLP en tant que fonctionnaires d'Etat.

Il a aussi relancé les CAP pour donner une formation minimum aux jeunes les plus démunis (qui d'autres que les PLP s'attachent, malgré toutes les difficultés quotidiennes, à ce que l'Ecole offre une qualification aussi petite soit-elle ?). Il lutte pour obtenir les BTS en LP et a réussi à ce que deux ministres (Enseignement Supérieur et Education Nationale) sortent un décret autorisant les PLP à enseigner dans le supérieur.

Ce n'est pas rien !

Qui d'autres que le SNETAA-FO peut se targuer d'un tel bilan ? Celui qui a permis la revalorisation de l'ISOE (+500€) – alors que les Certifiés en Lycée Général et Technologique ne l'ont pas -, celui qui a permis le paiement prochain (paiement cet été pour l'année 2010/2011) du CCF ou de la correction de la copie de bac à 5€ : c'est le SNETAA-FO !

Loin de l'autosatisfaction, les délégués au Conseil National ont su être fiers du bilan.

Fort de ses valeurs, de 60 ans d'histoire, le SNETAA-FO est le syndicat dont vous pouvez être fiers !

Alors loin d'être figé dans des postures (impostures ?) et totalement indépendant des partis politiques, le SNETAA-FO continue les luttes pour défendre notre métier, nos lycées professionnels et nos jeunes : combat contre le regroupement des bac pro comptabilité et secrétariat, combat pour défendre les établissements scolaires qui subissent les conséquences de la RGPP, combat contre la violence scolaire et le harcèlement quotidien, combat pour obtenir un plan de titularisation de contractuel(le)s, combat avec notre confédération pour notre pouvoir d'achat et la défense de la Fonction Publique, etc.

Les combats sont nombreux mais avec vous, le SNETAA-FO n'est pas une « machine-à-perdre ».

C'est le syndicat qui gagne !

Grâce à vous ! Pour vous !

Alors, vous aussi, soyez fiers du SNETAA-FO !

Vous trouverez dans cet AP spécial les résolutions qui nous engagent pour un avenir meilleur. Cet avenir que les PLP méritent !

« Etre SNETAA-FO : c'est résister et assurer l'avenir des PLP ! »

DISCOURS D'OUVERTURE DE CHRISTIAN LAGE

« Mes cher(e)s collègues, mes cher(e)s camarades. [...]

Je suis tout d'abord heureux de remercier, préventivement, mais je sais que nous pourrons aussi le faire à la fin de ce Conseil National, Florence ARMEN-TANO, Secrétaire Académique de Nice, qui a accepté d'organiser ce Conseil National. [...]

Ce Conseil National accueille aujourd'hui, pour la première fois et très officiellement puisque nous sommes membres de Force Ouvrière, **Hubert RAGUIN**, Secrétaire Général de la FNEC-FP-FO. Nous saluons aussi des camarades qui sont venus discuter et débattre avec nous, ils sont membres de la délégation du SNFOLC et je salue, ici, particulièrement son Secrétaire Général, **Jacques PARIS**. [...]

Je tiens à saluer, quelqu'un qui est aussi présent dans cette salle. Il s'agit de quelqu'un que nous connaissons : Olivier ROSIER a accepté de nous rejoindre à nouveau, alors qu'il avait, par le passé, fait d'autres choix. Mais je crois aussi qu'à certains moments, il faut savoir aller de l'avant au nom de ses valeurs, et ces valeurs c'est bien entendu l'indépendance et le refus de se diluer dans n'importe quoi avec n'importe qui. [...]

Ce Conseil National qui s'ouvre est un **Conseil National nouveau par sa composition**. [...]

Ainsi, les élections du Secrétaire Général, des Elus Nationaux, des S2, sont directement faites par les adhérents. C'est la volonté que nous avons eu d'avoir encore plus de démocratie, mais surtout plus de proximité et de lisibilité pour nos adhérents car ce sont bien eux qui choisissent leurs élus. C'est aussi une responsabilité nouvelle pour eux. [...]

Ce cadre nouveau nous l'avons voulu, nous pensons qu'il est le bon, même si nous savons qu'il devra évoluer encore et nous proposerons, le moment venu, de nouvelles modifications de structures, l'évolution de nos statuts, de notre règlement intérieur pour que nous puissions être plus près, toujours, de nos adhérents, puisque décidément, nous continuerons à nous revendiquer d'un syndicalisme d'adhérents, d'un syndicalisme qui est conditionné par ce que les adhérents nous disent, puisque ce sont eux qui contribuent à l'élaboration de nos mandats. Eux et seulement eux. C'est pourquoi le **SNETAA-FO reste toujours aussi attaché à son indépendance, à son autonomie**. C'est aux PLP de dire ce qui est bon pour les PLP. C'est aux CPE de dire ce qui est bon pour les CPE. C'est aux Certifiés-Agrégés de dire ce qui est bon

pour les Certifiés-Agrégés. C'est bien la logique qui nous anime, que de n'envisager l'organisation de la Fonction Publique qu'à travers le statut des corps qui recouvrent l'ensemble, pour nous, du statut de la Fonction Publique et qui fait que nous sommes et voulons demeurer des fonctionnaires d'Etat. Mes cher(e)s camarades, on ne peut pas commencer ce Conseil National sans dire un mot de la situation Européenne et Internationale. [...]

Comment ne pas saluer ce qu'il faut bien appeler le printemps des peuples des pays du Maghreb qui veulent effectivement tenter de gagner leur liberté et instaurer la démocratie dans leurs pays contre des régimes totalitaires voire autoritaires et le plus souvent corrompus. Comment ne pas avoir une pensée émue pour tout le peuple Japonais qui après avoir subi un véritable cataclysme naturel où les forces de la nature se sont déchaînées, se trouve maintenant confronté à la possibilité d'un autre cataclysme qui, lui, serait déclenché par les forces humaines. L'Homme ne risque-t-il pas de provoquer au Japon une catastrophe humaine et écologique ? Comment ne pas s'interroger sur la crise en Europe et dans le monde avec la mise à mal des économies, qui voit les gouvernements mettre en place des plans d'austérité avec bien entendu, mes cher(e)s camarades, toujours les mêmes qui souffrent, alors que certains s'en tirent toujours bien et accumulent des profits indécents dotés de salaire hors imagination. En Grèce, au Portugal, en Irlande, partout les économies sont obligées le plus souvent, si elles veulent le soutien du fond monétaire international, de s'engager dans une rigueur budgétaire qui fait que les premiers visés sont partout les fonctionnaires. Partout les fonctionnaires en sont les victimes, suppressions de postes, gel des salaires. C'est bien la même politique qui fait qu'aujourd'hui on veut supprimer les fonctionnaires. Non ! Nous ne pouvons pas l'accepter, non les fonctionnaires ne sont ni coupables, ni responsables des errances de leurs gouvernements et des déficits budgétaires. Ils n'ont pas à subir un régime d'austérité et une cure d'amaigrissement. Ils n'ont pas mérité d'être bouc-émissaires et proposés en victimes expiatoires à l'opinion qui se nourrirait d'un « anti-fonctionnaire primaire ». [...]

On ne peut pas parler de situation européenne et internationale si on n'évoque pas non plus le rôle et l'**implication du SNETAA au niveau européen et international**. En effet, ceci a été une volonté



clairement affichée que d'organiser et de créer un secteur international et de le développer. Ce secteur vise tout simplement à s'interroger aujourd'hui sur ce qui se passe en Europe au niveau de la commission européenne pour que nous ayons l'information et que nous ne prenions pas l'impact de recommandations de l'Europe sans que nous puissions avoir effectivement aujourd'hui, la prévision de leurs traductions dans le droit français.

C'est ainsi, mes cher(e)s collègues que nous n'avons pas été vigilants dans la logique de la mise en œuvre de la recommandation sur les machines dites dangereuses. C'est ce qui donne tout ce que nous avons connu aujourd'hui de la désorganisation au niveau de l'enseignement professionnel dans les SEGPA avec la fin de l'utilisation des machines dites dangereuses. C'est aussi cette volonté que nous avons eu de promouvoir l'enseignement professionnel et de montrer et de démontrer, si besoin en était, qu'il est une voie d'enseignement tout à fait digne et de qualité. C'est ainsi que nous avons noué un certain nombre de partenariats avec des syndicats européens. [...]

Le congrès de l'IE est d'importance et le SNETAA profitera de ce congrès pour présenter à nouveau une résolution sur l'enseignement professionnel avec le BLBS et d'autres. Il présentera une résolution d'importance sur le refus de la précarité dans le monde avec nos collègues et camarades de la FNEC-FP-FO. C'est bien toujours la même logique que ce refus de la précarité et ce n'est pas pour rien que nous avons dit : titularisons les contractuels. [...]

Oui, il faut le rappeler, le SNETAA reste totalement en adéquation avec ses actes et ses paroles. En France aussi, la Fonction Publique, le service public, sont attaqués. Nous subissons le gel des salaires, mais surtout cette politique idéologique de la suppression d'un emploi sur deux de fonctionnaires qui partent à la retraite. Ainsi nous ne pouvons pas ne pas évoquer **la réforme sur les retraites** que nous venons de subir. Cette réforme [...], est une réforme que nous continuons à refuser. [...]

Le SNETAA dans ses mandats, affiche depuis toujours le maintien des 37 ans et demi. Nous pouvons passer pour des dinosaures, des gens qui ne comprennent

pas les logiques financières. Peut-être, mais nous savons une seule chose, c'est qu'être fonctionnaire c'est avoir un contrat avec l'Etat, et le fait que l'Etat accepte de payer notre salaire différé qui s'appelle la pension. [...]

Cette question des retraites est essentielle. Nous ne devons pas, nous ne pouvons pas accepter cette situation et c'est pour ça que l'engagement du SNETAA dans ce combat a été sans faille. Dès le 15 juin, nous nous sommes retrouvés avec Force Ouvrière pour la grande manifestation que la Confédération avait organisée pour exprimer son refus de cette réforme et une revendication forte et ferme pour en demander le retrait. **Le retrait est pour nous toujours d'actualité** car nous refusons les régressions et les mauvais coups qui ont été portés aux différentes catégories du corps social, notamment les femmes. [...]

40 ans c'est déjà trop ! A partir de là, 37 ans et demi c'est ce qu'il nous faut ! Pourquoi ? Tout simplement parce que l'on semble ignorer que le métier d'enseignant a lui aussi, ses spécificités et sa pénibilité. [...]

Nous savons pertinemment que le seul objectif qui est visé ici, est encore de réduire les retraites des fonctionnaires, notamment des enseignants. Puisque malgré tout, ceux-ci partiront, compte tenu de leurs conditions de travail, à l'âge de 60 ans. Mais ils partiront bien entendu avec une retraite moindre.

C'est bien la volonté qu'il y a de mettre en adéquation les retraites du privé et du public à un niveau de rendement de 55%. Nous ne pouvons pas l'accepter car nous n'avons pas de caisse complémentaire. Nous ne pouvons pas l'accepter car c'est aussi nier le fait que lorsque l'on a largement travaillé toute sa vie au service des autres, puisque c'est du service public qu'il s'agit, on a bien mérité quelques années de retraites pour profiter du temps qu'il reste. Tout ceci montre que nous devons refuser ces mauvais coups, ces régressions. Comment peut-on continuer à dire qu'il n'y a pas de limite puisque certains pays ont maintenant mis l'âge de la retraite à 67 ans comme en Allemagne ? Et que bien entendu, les zélés de la privatisation, de la logique assurantielle vont nous expliquer qu'aujourd'hui il faut continuer à travailler plus longtemps ? Certains ont accepté, c'est pour cela que la réforme est passée ! [...]

C'est bien, mes cher(e)s camarades, cette indépendance syndicale que nous continuerons à revendiquer. C'est cette indépendance syndicale qui nous permet de regarder aujourd'hui la politique de l'Education Nationale, celle de notre gouvernement. [...]

Tout part, mes cher(e)s camarades, de la

LOLF - la Loi Organique relatif aux Lois de Finances - puisque c'est la volonté, soit disant de la Nation à travers ses représentants de pouvoir contrôler le budget et le nombre des emplois dans la fonction publique. Mais à partir de là, se mettent en place quatre lettres, qui ne sont ni plus ni moins, qu'un outil de combat contre le service public, contre la Fonction Publique, contre les statuts des personnels : la **RGPP** - la Révision Générale des Politiques Publiques - contribue à modifier complètement les cadres que nous connaissons, l'Histoire de notre pays, l'Histoire de notre système, de notre Fonction Publique, héritée entre autre de la résistance et de son programme. C'est bien cette volonté qui est contenue dans un certain nombre de termes comme **performance, évaluation, contrat d'objectifs, autonomie, mérite...** Essayons d'y voir un peu plus clair car cela se met en place depuis des années. Ainsi, le SNETAA dénonçait, dès sa création la mise en œuvre du conseil pédagogique. Nous avons vu à l'époque une manœuvre contre les enseignants qui se retournerait contre eux. Nous n'avions pas tort puisque le **conseil pédagogique**, disions-nous à l'époque, est l'outil qui permettra au Chef d'Etablissement, alors qu'il le préside, de s'immiscer dans les affaires pédagogiques, c'est-à-dire qu'à partir du moment où le Chef d'Etablissement n'est plus simplement le vecteur administratif mais devient aussi le responsable pédagogique de l'établissement, il a tout à fait les capacités à s'interroger sur la pertinence de la mission de l'enseignant qui est sous son autorité. Cette mission des enseignants est duale, nous sommes là pour servir dans un cadre administratif et c'est pour ça que nous sommes évalués par le Chef d'Etablissement, mais nous sommes aussi des vecteurs pédagogiques où nous détenons une liberté totale dans le cadre des respects des programmes, des référentiels et des recommandations du corps d'inspection, pour y exercer notre métier. Et bien mes cher(e)s collègues, mes cher(e)s camarades, la mise en place de ce système contribue à casser tout cela. Performance, cela signifie que le système doit être plus efficace, or rassurez-vous cela signifie tout simplement faire plus avec moins. Et je dirais même, toujours faire plus. Ainsi, la mise en place de la performance passe par l'obligation qu'ont aujourd'hui, tous les niveaux de la Fonction Publique d'avoir un contrat d'objectifs. Cette performance passe par des objectifs. [...] Nous ne pouvons pas accepter cette logique d'évaluation du système puisque c'est aussi mettre en place les changements d'évaluation des personnels. C'est ainsi que le Ministre s'est engagé dans l'entretien du pacte de carrière. [...]

Cet entretien sera tout simplement croisé avec ce qui se met en place dans l'ensemble de la Fonction Publique. [...]

On est en train de déterminer le profil pour un poste. Cela signifie tout simplement que le contrat d'objectifs qui lie le Recteur et le ministère, l'établissement et le Recteur, contribue à développer ce qui, soit disant est bon pour le système éducatif Français, s'il veut de « bon » passer à « très bon » il faut développer l'autonomie. L'autonomie de l'établissement c'est la capacité qui est donnée au Chef d'Etablissement de devenir le Chef, le Responsable, le Gestionnaire. Nous disons que cette autonomie n'est pas acceptable puisque c'est une attaque déterminante contre les statuts. C'est la volonté d'avoir des recrutements locaux. N'est-ce pas déterminant de voir un Chef d'Etablissement qui vous évalue par rapport à votre profil alors que des postes sont supprimés ? Qu'elle est effectivement, la limite qu'il peut y avoir par rapport au fait qu'on vous dise : "Bien écoutez, Monsieur, vous n'avez plus le profil pour occuper ce poste-là, allez donc tenter votre chance ailleurs, dans un autre établissement." C'est ceci qui est possible aujourd'hui, à partir du moment où nous sommes rattrapés par la loi sur la mobilité. Oui mes cher(e)s collègues, la loi sur la mobilité nous rattrape parce qu'elle signifie aujourd'hui, que plus aucun fonctionnaire n'est sûr d'avoir un poste. Au contraire ! [...]

L'évaluation signifie qu'il y a de bons élèves. Si vous êtes bon élève, vous aurez un bon point ! C'est la prime au mérite. [...] Il sera tentant pour un chef d'établissement de supprimer des emplois et de se débarrasser de tout individu qui le contrarie ou ne contribue pas au développement de l'établissement. [...]

Nous nous sommes largement mobilisés pour que tous nos collègues non-titulaires, notamment dans l'enseignement professionnel, puisque je vous rappelle que c'est là qu'ils sont le plus nombreux, tous nos collègues précaires puissent être titularisés. Titularisé, ça veut tout simplement dire que nous continuons à demander qu'ils entrent dans le métier par le concours, puisque c'est ce qui leur donne le statut de fonctionnaire et qu'ils deviennent propriétaires de leur grade. [...]

Nous mesurons le danger qu'il y a pour le corps des PLP de son extinction puisque depuis de nombreuses années, des postes aux concours ne sont plus ouverts surtout dans les disciplines professionnelles. Il y a bien là une volonté de tarir les recrutements pour accentuer l'adéquation au marché local en ne recrutant que des non-titulaires. [...]

A travers l'autonomie de l'établissement, nous aurons le pilotage par le Chef d'Etablissement dans le cadre du contrat

d'objectifs, qui fixe les objectifs de la performance. [...]

Le Chef d'Établissement sera habilité à donner une lettre de mission à chaque enseignant pour lui dire ce qu'il a à faire dans le cadre du projet d'établissement qui fixe les objectifs. Tout ceci cadré par le recours au conseil pédagogique qui définira la norme pédagogique du projet d'établissement. Tout ceci ce sont toujours les mêmes zéloteurs de la pensée unique qui véhiculent cela. [...]

La réalité des suppressions de postes est uniquement fondée sur cette mécanique, elle ne remet aucunement en cause la rénovation de la voie professionnelle. Et ceux qui seraient tentés d'établir un lien entre réforme, et suppressions de postes, devront nous faire la démonstration que cela y contribue bien. Mais je ne suis pas bien sûr qu'ils en soient capables. [...]

Nous constatons par ailleurs que l'enseignement professionnel a servi, comme toujours, de variable d'ajustement et dans un grand nombre d'académies, a fourni le meilleur rendement pour rendre les moyens. Oui, mes cher(e)s collègues, nous savions déjà par un avis de Madame GUEGOT, députée UMP et rapporteuse sur les crédits de l'enseignement professionnel, que les rectorats ne donnaient pas l'ensemble des moyens dévolus à la voie professionnelle, aux lycées professionnels. Ils contribuaient à créer des vases communicants vers d'autres secteurs d'enseignements. Alors c'est tout simplement parce qu'aujourd'hui, on déshabille Pierre pour ne même pas habiller Paul, à partir du moment où c'est l'ensemble du système qui est en grande difficulté. Pour autant, nous ne revendiquons pas les moyens des autres, nous revendiquons nos moyens ! Ceux de l'enseignement professionnel, c'est-à-dire ceux de nos élèves, puisque, je le rappelle quand même, nos élèves sont souvent en plus grande difficulté puisqu'issus de milieux sociaux professionnels beaucoup plus défavorisés. Et d'ailleurs, notre pédagogie fait que nous avons énormément de difficultés à travailler avec des effectifs trop importants. Et pourtant, croyez-vous qu'on se soit interrogé sur ces données ? [...]

Cela n'est bien entendu pas acceptable, car c'est cela qui traduit aujourd'hui la dégradation du quotidien des enseignants des PLP dans les établissements. Il faut en faire toujours plus. Il faut subir la pression de l'administration. Il faut être confronté aux difficultés avec les élèves mais aussi avec les questions qui sont sous-jacentes dans l'enseignement quotidien : l'incivilité, le harcèlement, la violence. Ce sont les difficultés qui se multiplient à partir du moment où on ne s'interroge plus pour savoir ce que vous faites dans vos 18 heures. Mais on s'interroge pour savoir ce que vous faites en plus de

vos 18 heures. Tout ceci fait que la coupe est pleine et c'est pour ça que de très nombreux établissements ont décidé de ne pas l'accepter et de se mobiliser. Le SNETAA s'est largement mobilisé avec eux. Nous ne pouvons pas accepter de ne pas avoir nos moyens. Nous ne pouvons pas accepter les classes à 30 ! Nous ne pouvons pas accepter la remise en cause de l'enseignement dans les SEGPA par l'augmentation du nombre d'élèves dans les groupes. Nous devons, nous pouvons faire reculer les rectorats. Nous devons continuer ce combat, puisque nous avons pu remarquer que lorsque la mobilisation était suffisamment forte, les rectorats reculaient et rendaient des moyens. Mais ce n'est pas suffisant ! Cela ne signifie-t-il pas que nous devons enclencher d'autres dynamiques d'actions ? Tout en sachant, mes cher(e)s camarades, mes cher(e)s collègues, qu'il ne faut pas oublier, il ne faut jamais perdre de vue qu'il y a un autre effet pervers de cette délocalisation de la suppression des moyens auprès des rectorats ou de la responsabilité. Si on décide de donner les suppressions de postes aux académies, c'est le fait qu'aujourd'hui il n'y a plus de vision globale. C'est le fait qu'aujourd'hui on contribue à l'émiettement. L'émiettement contribue à émietter les luttes. [...]

Il est très facile de desserrer un peu ici ou là, puisqu'à l'arrivée globalement, nous serons perdants-perdants. Cette logique d'autonomie des établissements, des académies, nous devons la combattre dans chaque établissement, dans chaque académie. [...]

Les établissements qui ne se mobilisent pas, verront leurs moyens diminuer. [...] Aujourd'hui mes cher(e)s collègues, compte tenu de ce que je viens de vous dire, il y a bien aujourd'hui **deux camps**. **Le premier camp**, c'est celui de la défense des services publics avec des actes. C'est-à-dire ceux qui veulent le maintien du statut de la Fonction Publique et des statuts particuliers, c'est-à-dire le maintien des fonctionnaires d'Etat, c'est ainsi affirmer le refus de la précarité, c'est ainsi affirmer le refus du corps unique. [...]

Il y a **l'autre camp**, c'est celui qui, au nom d'une pseudo évolution, modernisation de la Fonction Publique, accepte tout simplement sa mise à mort, avec l'instauration et l'acceptation de sa privatisation. [...]

Non, nous ne pouvons pas laisser privatiser tout un pan de notre service public. C'est ainsi que les combats qui sont menés à La Poste aujourd'hui, sont tout à fait remarquables. Mais s'ils sont remarquables, ils semblent être la répétition de ce qui s'est passé il y a quelques années à France Télécom. Nous ne pouvons pas accepter que seules les fonctions réga-

liennes restent à l'Etat. Contrairement à ce que croit François CHEREQUE de la CFDT, un individu du privé qui accomplit des missions de service public est bien Républicain, mais il n'a pas la garantie de la neutralité que lui donne le statut de fonctionnaire d'Etat. Effectivement, ceux qui veulent cette modernisation du service public, ce sont tout simplement ceux qui sont pour le corps unique, qui sont pour l'autonomie des établissements avec la possibilité de faire évoluer le système par le recours à l'expérimentation. Et ils sont tout à fait pour l'évaluation au mérite des personnels, vous n'avez qu'à regarder un certain nombre d'entre eux qui ont déjà accepté ces évaluations au mérite pour les personnels dans d'autres catégories, comme chez les administratifs. [...]

Ainsi, mes cher(e)s camarades, ce n'est pas anodin de voir que la représentativité des organisations syndicales a été modifiée, vous le savez maintenant, par les accords de Bercy. Ces accords actent une modification de représentativité. Non, mes cher(e)s camarades, les organisations syndicales ne sont plus jugées représentatives sur le score qu'elles font aux CAP. Elles seront jugées représentatives sur le score qu'elles feront lors d'élections de **Comité Technique**. Les Comités Techniques ne sont plus paritaires, et ces Comités Techniques recouvrent l'ensemble des corps au sein d'un même ministère. Ce n'est pas anecdotique que de rappeler que cette élection se fait aujourd'hui sur la représentativité globale. C'est-à-dire la nécessité qu'il y a à faire 10% pour être représentatif. C'est bien la volonté qu'il y a non seulement de diminuer le nombre de syndicats mais aussi par rapport à tout ce que je viens de vous dire, c'est bien la volonté de hâter la modification de notre système dans lequel nous évoluons que de faire glisser la représentativité des organisations syndicales sur un ensemble de corps. Ainsi, cette question de la représentativité nous a largement agitée en interne. Il y a deux ans, nous avions lancé ce débat, vous vous en souvenez au Conseil National de Ronce-les-Bains. Nous avons eu raison. Aujourd'hui nous le savons, à ce Conseil National de Fréjus, à la veille des élections professionnelles qui auront lieu du 13 au 20 octobre 2011 que si le SNETAA n'avait pas entamé le débat et n'avait pas assumé des choix, nous serions en grande difficulté. Nous sommes aujourd'hui toujours indépendants, nous sommes aujourd'hui toujours autonomes et nous avons refusé la dilution dans un autre syndicat qui syndiquerait de la maternelle à l'université. [...]

Je n'ose imaginer, mes cher(e)s collègues, ce qui se serait passé si nous avions écouté certains d'entre nous qui ont voulu

impuissant notre débat interne. Rappelez-vous le, nous, nous n'avons rien oublié. Rappelez-vous mes cher(e)s collègues, certains ne disaient-ils pas qu'il ne se passerait rien, les CAPA garderaient bien leur cadre, leur poids. Nous savons aujourd'hui que tout ceci est faux et que ces camarades-là, qui ne sont plus avec nous, n'auront que le choix de s'associer à des organisations qui au bout du compte leur proposeront de ne plus exister en se diluant à l'intérieur d'une autre organisation. C'est leur choix. Il pouvait être respectable si effectivement le débat avait été mené dans la transparence et le respect de la majorité. Le SNETAA a fait un autre choix, c'est celui qui a été, à l'issue de ces débats, comme je vous l'ai rappelé, porté par l'ensemble de nos adhérents, ils ont fait massivement le choix de rejoindre la confédération Force Ouvrière. Ce choix nous l'assumons puisqu'aujourd'hui **le SNETAA-FO se retrouve à l'intérieur de la FNEC FP FO, la fédération de l'éducation de FO.** Il est souverain dans son champ de syndicalisation parce qu'il ne peut pas y avoir deux syndicats différents sur le même champ de syndicalisation. C'est bien ce que nous souhaitons, puisqu'on respecte ici nos mandats et nous sommes devenus un syndicat de la FNEC FP FO. J'ai salué au début de mon discours la présence de nos camarades de la FNEC mais aussi du SNFOLC. Ensemble nous contribuons, dans nos différences, mais avec le respect de nos organisations, à la construction de la Fédération puisque le SNETAA respectera le cadre du pacte fédéral. Mais il découvre aussi ce qui est tout à fait nouveau par rapport à son histoire récente, le cadre de l'environnement interprofessionnel. [...] Nous avons pu découvrir lors du **Congrès Confédéral de Force Ouvrière** qui s'est tenu à Montpellier, il y a quelques semaines, que ce Congrès Confédéral rassemblait la diversité de tous les horizons de tous les métiers. Nous avons pu constater qu'à l'intérieur de cette Confédération, **aujourd'hui la nôtre**, le débat et la parole étaient totalement libres et que l'organisation et la mise en œuvre des mandats dépendaient du vote des mandats à travers les résolutions. Comment ne pas se retrouver dans la résolution sociale qui a été votée lors de ce Congrès qui devient le mandat de la Confédération à travers la place de l'enseignement professionnel ? [...] Nous devons nous battre pour que le SNETAA Force Ouvrière soit aujourd'hui la voix des PLP et que cette voix porte et soit d'autant plus forte avec la force garantie par Force Ouvrière. [...] La réalité ce sont les élections du 20 octobre 2011, qui fixeront la représentativité des différentes organisations syndicales. Et la FNEC entend bien être représenta-

tive au niveau des CT et le SNETAA entend bien demeurer le premier syndicat de l'enseignement professionnel ! Ainsi, nous devons construire des listes aux CT, au niveau des académies, au niveau national, et ces listes sont effectivement des listes FNEC-FP-FO. Mais de la même manière, nous devons constituer au niveau de toutes les académies, comme nous le faisons habituellement, des listes SNETAA-FO pour les PLP. [...] Les collègues certifiés, syndiqués au SNETAA-FO, auront toute leur place sur les listes, aujourd'hui constituées par le SNFOLC. De la même manière nous devons nous battre pour que dans toutes les académies, je dis bien dans toutes les académies, nous ayons des listes SNETAA-FO / SNFOLC, chez les CPE ! [...] Ces élections sont fondamentales parce qu'encore une fois c'est bien la survie du SNETAA-FO qui est en jeu. C'est bien la survie du syndicalisme libre, c'est bien la survie de nos valeurs, c'est bien la voix des PLP qui est en jeu ! [...]

Les électeurs auront à exercer leur vote par le vote électronique. [...]

Les électeurs auront à formaliser, par plusieurs clics, plusieurs votes ; CAPA, CAPN, CT national et académique. Nous venons d'apprendre que chez les non-titulaires, chez les contractuels, il y aurait maintenant un vote sur liste en fonction de différentes catégories : enseignants, administratifs, ouvriers de service. [...]

Nous voulons encore une fois ; un SNETAA fort, un SNETAA qui doit rassembler malgré les diversités. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons choisi de supprimer les tendances afin que chacun puisse s'exprimer dans le cadre du respect de son originalité, de sa différence, mais aussi tout en sachant que cette voie sera entendue et qu'elle ne sera pas stérilisée dans une opposition qui serait déterminée par la logique d'une tendance. [...]

Je tiens encore à vous dire que la lutte que nous avons entamée lors de la création du SNETAA doit continuer. Elle doit continuer parce qu'elle passe par la reconnaissance et la valorisation du corps des PLP. Cette valorisation et cette reconnaissance du corps des PLP signifient que nous devons continuer à nous battre pour de nouveaux acquis. Acquis pour les PLP qui font qu'aujourd'hui, nous avons un corps unifié qui fait 18 heures avec un statut particulier. Nous ne laisserons pas une quelconque performance ou un quelconque mérite entacher ce que nous avons obtenu par le combat pour le statut des PLP. Il n'est pas question non plus que sous une pseudo modification des missions des enseignants on puisse glisser insidieusement une logique d'annualisation, de globalisation pour notre temps de travail. Les rythmes scolaires sont des éléments trop importants pour que nous

puissions ne pas y être attentifs. A partir de là, le refus de laisser diluer le corps des PLP dans un corps unique, c'est tout simplement le refus que nous exprimons du lycée unique « poly machin chose », nous continuerons et nous continuons à nous battre pour que les lycées professionnels soient bien le lieu identifié pour l'enseignement professionnel. Nous voulons aussi que cette voie professionnelle ne soit pas simplement la voie de l'orientation par défaut, c'est pour cela que nous devons continuer à nous interroger sur l'ensemble du système éducatif et notamment sur ce qui se passe au collège. Notre appartenance à la FNEC nous y aidera.

Mes cher(e)s collègues, mes cher(e)s camarades, fort de tout cela, fort de nos valeurs, fort de nos expériences, nous devons entamer fièrement le combat pour les élections professionnelles sur nos mandats sans oublier de dire que si le SNETAA est le syndicat majoritaire de la voie professionnelle, il n'en est pas pour autant l'organisation majoritaire de l'éducation nationale. Nous devons interroger le bilan de ceux qui sont majoritaires parce que si on les avait écoutés, si on les avait suivis, il n'y aurait plus aujourd'hui de corps, il n'y aurait plus qu'un corps unique, il n'y aurait plus de lycées professionnels, il n'y aurait plus que des lycées « poly machins choses » et nous savons qu'à chaque fois c'est tout simplement au détriment de la formation professionnelle, au détriment de nos horaires, au détriment de nos moyens. [...]

Les PLP attendent de savoir ce que nous avons à dire sur la voie professionnelle, sur leur avenir. [...]

Mes cher(e)s collègues, mes cher(e)s camarades, c'est bien à un SNETAA combatif que je vous appelle, c'est bien un SNETAA qui refuse que le statut soit piétiné. Il se battra pour que l'enseignement professionnel ait un avenir comme l'ensemble du service public. Comme le dit notre slogan aujourd'hui, « être SNETAA c'est résister et assurer l'avenir des PLP ». C'est bien cela dont il est question alors que beaucoup de gens ne veulent pas que nous en ayons un. Et bien nous leur rappellerons que le SNETAA est encore debout et qu'il entend continuer à exprimer sa différence et qu'il entend continuer à exister sur ses valeurs et ses mandats pour ses adhérents. C'est la vision de notre syndicalisme : vous êtes les cadres d'une organisation qui se veut porteuse de l'espoir des PLP. Si nous subissons de plein fouet les suppressions de postes, la dégradation des conditions de travail, nous devons continuer à dire qu'il y a de l'espoir car ce n'est pas cette école que nous voulons.

L'école que nous voulons c'est l'École de la République.

Vive le SNETAA-FO !

ORDRE DU JOUR PRÉVISIONNEL DU CONSEIL NATIONAL DU SNETAA-FO

DU LUNDI 4 AVRIL AU JEUDI 7 AVRIL 2011 À FRÉJUS (83)

Lundi 4 avril 2011

14h30 – 16h00	Accueil des participants
16h00 – 16h30	Bureau National + S3
16h30 – 16h40	Point d'organisation
16h40 – 18h30	Discours d'ouverture du Secrétaire Général
18h30 – 19h30	Discours des invités : - Hubert RAGUIN, Secrétaire Général FNEC-FP-FO - Jacques PARIS, Secrétaire Général SNFOLC
19h30 – 20h00	Pot de bienvenue du Maire
20h00	Dîner

Mardi 5 avril 2011

08h15 – 08h30	Point sur l'organisation : - Commission des débats (Marie-Jo Hugonnot/ Y.H. Saulnier/P.Vivier) - Votes S3/S2, comment ça marche ? - ...
08h30 – 09h00	Discours de la Responsable Académique de Nice, F. ARMENTANO
09h00 – 10h15	Débats – Interventions des membres du CN
10h15 – 10h45	Pause
10h45 – 12h00	Suite des débats
12h00 – 12h15	Photo
12h15 – 13h45	Déjeuner
13h45 – 15h30	Suite des débats
15h30 – 16h00	Pause
16h00 – 17h00	Suite et Fin des débats
17h00 – 17h30	Réponse du Secrétaire Général
17h30 – 17h45	Pause
17h45 – 19h45	Réunion des S2
19h45 – 20h00	Ramassage des votes S2/S3 pour le BN
20h00	Repas
21h30 – 23h00	Réunion des S3 + FNEC-FP-FO

Mercredi 6 avril 2011

08h00 – 10h00	Commission, Résolution générale, petites commissions (DOM/TOM, Segpa, CPE, ...)
10h00 – 10h30	Pause
10h30 – 12h00	Suite et fin des commissions
12h15 – 14h00	Déjeuner
14h00 – 19h30	Après midi de libre
19h30	Pot de l'amitié – soirée fraternelle

Jeudi 7 avril 2011

08h00 – 10h00	Débat / Amendements / Vote de la Résolution Générale
10h00 – 11h00	Débat / Vote petites résolutions / résultats des votes BN
11h00 – 12h00	Discours de clôture du Secrétaire Général / textes revendicatifs
12h00	Déjeuner

RÉSOLUTION GÉNÉRALE DU CONSEIL NATIONAL SNETAA-FO

REUNI A FREJUS DU 4 AU 7 AVRIL 2011

DES VALEURS, DES MANDATS POUR DES REVENDICATIONS POUR LES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL

Voté à l'unanimité

Le Conseil National

- réaffirme son attachement à l'existence du corps national des PLP, fonctionnaires d'Etat, et à son statut particulier qui définit ses missions et ses obligations de service en heures de cours hebdomadaires dans les disciplines de recrutement, indissociable de l'existence des LP, dans le cadre de l'Ecole publique et laïque, et rejette toute tentative d'annualisation-globalisation,
- s'oppose, pour les PLP comme pour tous les autres corps d'enseignants, à la masterisation et affirme que le recrutement par concours nationaux est indissociable des statuts particuliers et du statut de fonctionnaire d'Etat : il exige le rétablissement de toutes les sections de CAPLP et des postes offerts en nombre suffisants, c'est-à-dire correspondant aux départs en retraite et à tous les postes nécessaires dans les établissements,
- il refuse toute forme de recrutement par les chefs d'établissement : il s'agit bien là de remettre en cause les statuts et les concours de la Fonction publique, garants de la neutralité et de l'indépendance du fonctionnaire et de l'Ecole publique et laïque. L'expérimentation a toujours pour conséquence une déréglementation générale,
- le conseil national ne saurait accepter le recours croissant à des personnels maintenus en situation de précarité et se prononce pour la garantie de leur réemploi et un plan de titularisation avec ouverture des concours, examens professionnels et cycles préparatoires. Le conseil national affirme que le CDI n'est pas une fin en soi et n'est en aucun cas une titularisation dans la fonction publique d'état.

Le Conseil National

- dénonce la volonté clairement affichée par les pouvoirs publics de disposer d'un volant de non titulaires adaptables et corvéables à merci,
- exige la transparence et l'harmonisation des pratiques de recrutement

sous l'autorité rectorale. Il demande que les CCP soient souveraines dans les affectations,

- exige la mise en place d'une grille indiciaire nationale de rémunération et l'application d'une grille d'avancement pour les non titulaires.

Le Conseil National

- s'oppose à tout transfert aux régions du corps des PLP (qui sont et doivent rester fonctionnaires d'Etat), de la définition des programmes, de l'attribution des dotations, de la formation des enseignants, et de l'orientation notamment dans le cadre de « services régionaux de formation professionnelle », quelle qu'en soit la forme.

Le Conseil National

- réaffirme le droit à mutation, dénonce la multiplication des postes à profil et des postes spécifiques créés dans le cadre des projets d'établissements,
- exige que l'Ecole publique et laïque dispose des moyens lui permettant d'assurer à tous l'égalité devant l'instruction et le choix de son orientation,
- demande la modification de la répartition de la taxe d'apprentissage pour son versement intégral aux lycées professionnels, SEGPA, EREA et lycées technologiques, seuls établissements publics assurant une formation sous statut scolaire à temps plein,
- s'oppose au « collège unique » comme au « lycée unique » imposé sous la forme des « lycées des métiers » : mixité des publics (élèves de statuts différents dans une même classe, formation initiale sous statut scolaire et en apprentissage, formation continue) dont le principal objectif est d'introduire l'apprentissage au sein même des établissements publics de l'Education nationale. Nous rejetons la « formation tout au long de la vie » si celle-ci se fait sans diplôme national, seul gage

de qualification reconnue, et en dehors de l'Ecole de la République.

Le Conseil National

- dénonce la politique gouvernementale, réclamée par le MEDEF et relayée par de trop nombreuses régions, qui vise à développer l'apprentissage, véritable « cache main d'œuvre bon marché », ce qui ne peut se faire qu'au détriment des formations sous statut scolaire. Il n'accepte ni la concurrence effrénée contre les LP au moyen de la rémunération des apprentis, ni les projets d'instituer un prétendu statut d'étudiant pour les jeunes inscrits en CFA, visant à les démunir de leur maître d'apprentissage et à dégrader leur contrat de travail,
- défend le droit effectif de tous les élèves à pouvoir être orientés en fin de 3^{ème} et à trouver une place en lycée professionnel, chacun ayant le droit de pouvoir sortir de l'Ecole avec un diplôme reconnu nationalement. Cela passe notamment par la création des sections de CAP nécessaires à côté de chaque bac pro, la volonté étant que chaque jeune sorte du cursus scolaire avec le diplôme le plus élevé possible, tous les moyens lui étant donnés à chaque étape pour accéder, s'il le souhaite, au niveau supérieur : un élève de LP qui obtient son CAP doit pouvoir poursuivre, s'il le souhaite et en est capable, jusqu'au baccalauréat professionnel, au BTS et à la licence professionnelle. Le SNETAA a obtenu par décret que les PLP enseignent en BTS. Il demande à ce que des BTS soient installés en LP, partout où cela est possible,
- exige que chacun des 100 000 jeunes que la politique gouvernementale laisse sur le carreau puisse trouver en LP, en SEGPA et EREA, la place qui lui convient pour acquérir cette véritable qualification,
- n'accepte pas les dispositifs divers et variés qui, dans le cadre du collège unique, n'aident pas les élèves en difficulté (aide à l'insertion, 2^{nde} chance,

sas, etc...). Cela traduit le désengagement de l'Etat à l'égard de son obligation constitutionnelle de garantir l'instruction publique gratuite, laïque et obligatoire pour tous les jeunes. Nous exigeons que l'Etat dote l'Education nationale, à tous les niveaux, des moyens dont elle a besoin pour assurer cette mission fondamentale.

Le Conseil National du SNETAA-FO

- défend les diplômes nationaux reconnus dans les conventions collectives et les statuts,
- rappelle son opposition au CCF et revendique la délivrance des diplômes sur épreuves ponctuelles et anonymes, seul moyen de garantir leur valeur nationale. Le conseil national réaffirme son attachement au monopole de la collation des grades par l'Etat,
- rejette les projets de diplômes professionnels par crédits (ECVET), conduisant à des certifications individualisées qui pourraient être délivrées par des organismes privés et qui mettraient en danger l'existence même de l'enseignement professionnel,
- rappelle que ce sont les LP, les SEGPA et EREA, avec leurs enseignants qualifiés et leurs équipements publics qui, en toute indépendance, assurent la formation disciplinaire professionnelle. Les PFMP (périodes de formation en milieu professionnel) ou séquences en entreprise doivent n'être qu'une composante de cette formation, sous la responsabilité des PLP. Le conseil national n'est pas dupe des pressions des employeurs à tous les niveaux pour tenter d'assurer leur suprématie sur cet aspect décisif de la formation professionnelle afin de parvenir à en faire une forme « d'alternance » se rapprochant de l'apprentissage. Il rappelle que les PFMP sont définies nationalement, tant en ce qui concerne leur durée que leurs modalités : rectorats ou chefs d'établissement n'ont aucun droit à les étendre en fonction de projets ou de partenariats locaux de sorte que leur organisation rapprocherait la formation en LP d'une forme d'alternance. Le suivi des élèves en entreprise est assuré par les enseignants qui se déplacent sur ordre de mission délivré par l'établissement ; ils doivent naturellement être défrayés de leurs frais de parcours et voir leur temps de visite décompté de leurs obligations de ser-

vice conformément au statut des PLP, décret 92-1189,

- défend la liberté pédagogique des enseignants dans le cadre des programmes nationaux face à toutes les déclinaisons de l'autonomie des établissements (CA, commission permanente, conseil pédagogique, projet pédagogique d'établissement, extensions des prérogatives des chefs d'établissement,...) qui, inspirées par les dispositions pratiques et considérations idéologiques sur la décentralisation, ont toutes pour objectif de disloquer le cadre national de l'Ecole publique et laïque, en tout premier lieu le statut de fonctionnaire d'Etat des PLP, et d'ouvrir la voie à la régionalisation,
- dénonce l'augmentation du taux des heures supplémentaires qui permet de supprimer des postes et de justifier le blocage des salaires, dans le cadre de la RGPP. Cette augmentation des heures supplémentaires est un recul des avancées statutaires acquises. Enfin le conseil national dénonce le harcèlement et le chantage sur les collègues pour les accepter.

Le Conseil National

- dénonce l'absence de médecine du travail et exige une visite médicale tous les deux ans,
- exige que la loi s'applique en matière de médecine de prévention et de médecine du travail et rappelle sur ce point son mandat de Bussang (2010),
- mandate le Secrétariat National pour prendre en compte la situation de la médecine du travail dans le cadre fédéral.

Le Conseil National

- exige que tout débat sur les rythmes scolaires prenne en compte la spécificité des élèves de la voie professionnelle et revendique le maintien des vacances scolaires actuelles,
- dénonce le recours aux enseignants pendant les vacances pour prendre en charge les élèves et l'obligation qui leur est faite d'utiliser ces vacances pour leur formation,
- dénonce ces dispositifs qui n'ont pour but que de faire « sauter des verrous » supplémentaires pour déréglementer et contourner les statuts.

Le Conseil National

- dénonce le dispositif CLAIR/ECLAIR imposé et en exige le retrait immédiat.

Le Conseil National

- dénonce la « rationalisation » de la carte des formations des baccalauréats professionnels et des CAP organisée par le ministère dans le cadre de la RGPP (Révision Générale des politiques publiques) et s'oppose aux suppressions massives de postes et à leurs conséquences,
- dit Non au regroupement des divisions à effectifs réduits en jouant sur la définition des formations en champs professionnels et les possibilités d'adaptation locale des grilles horaires, conduisant à une augmentation de la taille des divisions. Abaissement des effectifs, aucune classe au-dessus de 24, dédoublements systématiques, en particulier en enseignement général et en 3^{ème} DP, respect des « heures en groupes à effectifs réduits » (en particulier en LV, PSE, sciences physiques, aide personnalisée,...),
- dit Non à la spécialisation des établissements réduisant l'offre de formation sur tout le territoire national sous couvert de pôles, de réseaux, de loi quinquennale, de GIP : le maillage scolaire doit être assez dense pour permettre à tout jeune d'accéder en LP à la formation professionnelle qu'il souhaite,
- dit Non au blocage de la création des sections de CAP en LP, et même à leur fermeture. Ouverture de toutes les sections nécessaires en face de chaque section de Bac pro,
- demande le maintien du BEP comme un diplôme national à part entière avec référentiel national,
- dit Non aux économies réalisées par les rectorats qui ne respectent pas la réglementation ministérielle concernant les grilles horaires nationales et les heures d'accompagnement personnalisé,
- demande l'attribution de tous les postes (et heures-postes) nécessaires aux établissements sans aucune condition de projet voté en CA ou de critères locaux, permettant de respecter les horaires nationaux de toutes les disciplines (y compris PSE, LV2 et LV1,...) et de l'accompagnement personnalisé (2,5 heures hebdomadaires obligatoires). Non aux groupes de compétences en LV, défense du groupe-classe,
- dit Non à toute forme d'annualisation, paiement de toutes les heures supplémentaires,
- exige une dotation de tous les moyens indispensables à l'équipe-

ment des ateliers conformément aux normes de sécurité, aux développements technologiques et aux référentiels définis par les représentants des enseignants, des confédérations ouvrières et des professionnels dans les CPC,

- exige le versement de toutes les indemnités auxquelles ont droit les professeurs de lycée : ISOE, indemnités ZEP, professeur principal, terminale bac pro ainsi que celle liée à la mise en oeuvre du CCF pour tous les diplômes professionnels (décret 2010-1000), 5 euros par copie de bac pro corrigée (décret 2010-1001),
- revendique une revalorisation conséquente du point d'indice.

Le Conseil National sur la base des revendications contenues dans la motion du congrès de Bussang du 21 mai 2010 et face aux déréglementations et insuffisances de textes qui régissent les structures de l'ASH décide de réaliser la mobilisation des collèges, des structures d'établissements, des départements, des académies, des collectivités territoriales, et des parents d'élèves sur les points suivants :

Pour les SEGPA et EREA :

Le SNETAA-FO exige que les effectifs de sections soient, au maximum, fixés à 16 élèves et que le nombre de jeunes affectés en atelier ne dépasse pas huit. La SECURITE et la gestion constructive, formatrice et socialisante en dépend.

Il exige que ces seuils soient écrits dans les textes pour un dédoublement à partir du neuvième élève.

Le SNETAA-FO dénonce le manque, voire la disparition, des CAP en lycée professionnel et EREA en formation initiale, seule porteuse de réussite d'insertions sociale et professionnelle pour ce public en grande difficulté.

Il exige donc que soit respectés les accords sur la « réforme de la voie professionnelle » qui prévoient l'implantation de CAP accessibles.

Le SNETAA-FO déplore l'insuffisance d'information, sur les orientations en CAP par les services (CIO et ONISEP) concernés.

Le SNETAA-FO exige que la DHG des sections reste différenciée de celle des établissements d'accueil. Qu'elle corresponde scrupuleusement aux grilles horaires des circulaires. Qu'elle permette la pérennisation des postes

des enseignants.

Le SNETAA-FO exige qu'une infirmière soit présente sur toute la semaine de travail dans chaque établissement.

Pour les ULIS :

Le SNETAA-FO exige que l'effectif de ces dispositifs soit fixé définitivement à 10 inscrits maximum.

Le SNETAA-FO exige que les heures de coordination et de synthèse soient clairement quantifiées, attribuées et rémunérées tant pour l'enseignant coordonnateur que pour les enseignants qui incluent ces élèves. Que le coordonnateur reçoive la part modulable de l'ISOE qui correspond à ses missions. Que la certification, 2CA-SH, donne droit à une indemnité équivalente à celle due aux enseignants spécialisés du premier degré.

Le SNETAA-FO exige que le métier d'AVSI et AVSCO (Individuel et Collectif) soit reconnu et bénéficie d'un statut qui lui donne une perspective de carrière durable.

Le SNETAA-FO exige que le texte du 15 juillet 2010 (BO N°28) soit appliqué à la lettre afin que chaque élève soit inscrit dans un cursus donnant accès à un diplôme en rapport avec son projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Le Conseil National

- renouvelle sa condamnation de toutes les dégradations successives des réformes de retraite de 1993 – 2003- 2010. La retraite des fonctionnaires, fondée sur la solidarité entre générations assure un montant de pensions en rapport avec la durée et la rémunération prolongée contractuelle entre l'Etat et le fonctionnaire que l'Etat n'a pas le droit de remettre en cause,

- exige l'abrogation de la loi de réforme des retraites de 2010, le retour à une pension à taux plein pour 37,5 années de cotisation, le retour à un âge légal de la retraite à 60 ans et aux dérogations et abaissements d'âge légal antérieurs (longues carrières – parents de 3 enfants et plus – CPA...), la suppression de la décote,

- refuse tout remplacement du système de répartition par un autre (par points ou compte notionnel),

- refuse aussi l'augmentation de la cotisation et la création d'une caisse de retraite des fonctionnaires.

Le Conseil National demande :

- un niveau de pension permettant de vivre dignement,
- le maintien de la pension de reversion,
- une véritable politique de santé et de prévention accessible à tous,
- la prise en charge de la perte d'autonomie.

Le Conseil National

Rappelle que la laïcité est le socle majeur du pacte Républicain : « la France est une République indivisible laïque, démocratique et sociale. » : (article 1^{er} de la Constitution). Elle assure la liberté absolue de conscience : c'est la liberté pour chacun de croire ou de ne pas croire d'avoir une religion ou de ne pas en avoir ou encore d'en changer. La laïcité empêche toute ingérence des autorités publiques dans la sphère privée et des organismes religieux dans la sphère publique.

Enfin la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 permet de vivre ensemble en paix. Elle nécessite sa pleine application et n'a besoin d'aucune modification. La laïcité garantit ainsi l'égalité de tous les citoyens quelle que soit leur origine sociale ethnique philosophique ou religieuse et s'oppose à tous les communautarismes. Elle permet de réaliser l'égalité des droits c'est à dire de créer, d'organiser, de développer les services publics ainsi que les services relevant de l'intérêt général et de faire qu'ils soient accessibles à tous sur l'ensemble du territoire. C'est former l'Homme, le Citoyen, le Travailleur au sein de l'école publique laïque gratuite et obligatoire en mettant en application le principe républicain : « à école publique fonds publics, à école privée fonds privés ». C'est s'opposer aux tentatives des lobbies religieux, idéologiques, économiques... qui veulent imposer leur dogme aux citoyens et à la société.

**ETRE SNETAA FO,
C'EST RESISTER ET ASSURER
L'AVENIR DES PLP**

Retraites 2003-2010 :

Tous cocus ! La faute à qui ?

Evaluation :

Des enseignants saqués ! La faute à qui ?

Mastérisation :

Piège à C... ! La faute à qui ?

Suppression de postes, mobilité :

Pôle Emploi ! La faute à qui ?

Autonomie :

Au pied su-sucre ! La faute à qui ?

Statuts : Tous précaires ! La faute à qui ?

Strasbourg ! Tous présents ! La France a que...

RESISTONS !

Vous pouvez encore changer ça :

Zéro blabla, soyez SNETAA !



A – POM (Pays d'Outre-Mer) / COM (Collectivité d'Outre-Mer) / DOM (Départements d'Outre-Mer)

La commission composée aussi bien de délégués de l'Outre Mer ainsi que de délégués métropolitains constate qu'outre les besoins spécifiques à chaque entités, celles-ci sont confrontées à des problématiques communes qui conduisent le SNETAA-FO à exiger la mise en place de plans de financement pour la réhabilitation et la création d'établissements à taille humaine pour améliorer les conditions de travail et prévenir le développement des actes de violence scolaire. Dans ce sens, il réaffirme la nécessité de doter tous les EPLE de moyens en personnels d'encadrement et de service recrutés avec de réelles perspectives de formations, de rémunérations de carrière. Le SNETAA-FO insiste particulièrement sur la nécessité que le ministère et/ou les administrations locales prennent en compte dans l'urgence les énormes besoins en capacité d'accueil d'élèves très demandeurs de formation professionnelle initiale à temps plein.

Dans ce cadre le SNETAA-FO exige l'élaboration de schémas de formation diversifiés et ambitieux respectant les besoins spécifiques locaux notamment en Guyane et à Mayotte.

De plus, les bouleversements géopolitiques de plus en plus importants des pays voisins des DOM, entraînant une immigration importantes vers la France ultramarine notamment en Guyane, à St Martin et à Mayotte et/ou la prégnance de la langue maternelle dans certains POM/COM amène le SNETAA-FO à demander que soient favorisées des formations pour les enseignants de toutes les disciplines pour favoriser l'apprentissage de la langue française. Pour les élèves, le SNETAA-FO demande la création de structures pédagogiques spécifiques pour les élèves ne maîtrisant pas du tout la langue française, notamment pour les primo-arrivants, et des modules de perfectionnement pour ceux dont le niveau d'appropriation est insuffisant.

Contrôle et formation pédagogique :

Le SNETAA-FO demande :

- la régularité des visites d'inspection, et la transmission des rapports d'inspection avec une note dans un délai d'un mois,
- la réévaluation de la note pédagogique à minima au niveau de la moyenne de l'échelon si les collègues n'ont pas été inspectés depuis plus de 3 ans,
- la garantie que les missions d'inspection demeurent de la compétence exclusive de l'Etat et soient assurées par des fonctionnaires de l'Etat.
- Une augmentation du nombre d'inspecteurs et plus particulièrement des IEN pour inspecter les PLP et refuse la généralisation des missions d'inspection remplies par des IPR,
- La mise en place de mission de l'inspection générale pour inspecter les PLP des petites disciplines.
- Le SNETAA-FO demande que soit pris en compte l'éloignement de ces territoires en mettant en place les structures, les dispositifs et les moyens suffisants pour les personnels ne soient pas écartés des actions de formation et d'information dispensées dans les académies métropolitaines.
- Le SNETAA-FO exige la prise en compte des demandes



spécifiques d'enseignement en BTS par les collègues PLP. Il demande la mise en place d'un plan de formation complémentaire pour les collègues intéressés par l'enseignement en BTS.

Traitements

Le SNETAA-FO demande un réexamen des textes relatifs aux conditions de « désindexation » des traitements, afin qu'en cas de sortie du territoire d'affectation faite par nécessité et par l'exercice d'un droit (maladie, formation, mission, concours, congé administratif, etc....) il ne soit plus procédé à la désindexation du traitement du fonctionnaire.

Le SNETAA-FO demande la mise en place d'une indemnité de déplacement lors de la première affectation involontaire d'un fonctionnaire originaire d'outre mer vers la métropole.

1 – LES DOM ET LA CORSE

A l'instar de la position du SNETAA-FO sur la totalité du territoire français, les sections ultramarines de notre organisation affirment leurs refus de la RGPP; elles exigent que tous les besoins d'enseignements soient transformés en postes fixes pour qu'ils soient attribués à des titulaires. L'éloignement particulier des ces régions ne peut souffrir d'une précarisation des moyens d'enseignement défavorisant de surcroit les collègues dont les I.M.M. se trouvent dans lesdites régions. De plus, le SNETAA-FO demande que les volumes de T.Z.R. soient augmentés dans ces régions isolées afin de permettre le remplacement des collègues lorsque ceux-ci sont absents. Le SNETAA-FO exige que l'Etat augmente les offres de formation professionnelle initiale publique et laïque pour nos jeunes, seul moyen d'assurer leur insertion économique et de lutter contre le chômage et l'exclusion particulièrement élevés dans les DOM. Le SNETAA-FO demande que soit désigné un représentant de son organisation en tant que membre des CESE (conseil économique, social et environnemental) et du CESC (conseil économique social et culturel pour la Corse.). Cette nomination se fera au titre de personne qualifiée

dans le domaine de l'éducation, formation avec une spécificité « enseignement professionnel ». Le SNETAA-FO exige que les rectorats soient dotés de moyens budgétaires pour que puisse être versée une avance sur la prise en charge des frais de changement de résidence fixés par le décret 89-271 modifié et que les soldes éventuels de ces indemnités soient versées dans un délai d'un mois maximum.

Pour les non-titulaires :

Le SNETAA-FO demande : que s'il y a recrutement de non titulaires ce soit à minima des contractuels et non des vacataires, que le recrutement des non-titulaires soit effectué au plus tard 2 semaines avant la rentrée, de manière à organiser et à lancer leur formation lors de leur première affectation. De plus le SNETAA-FO demande la création de concours spécifiques pour les contractuels trop souvent employés à temps partiel.

2 – LES POM (PAYS D'OUTRE-MER), COM (COLLECTIVITÉ D'OUTRE-MER) ET MAYOTTE.

a) Les séjours :

Le SNETAA-FO réaffirme son rejet total de la limitation du temps de séjour sur le Territoire à 2 fois 2 ans par le décret de novembre 96. Le SNETAA-FO revendique l'ouverture de discussions sur une redéfinition de la durée des séjours. L'aberration actuelle tant sociale que pédagogique et économique n'a abouti qu'à la raréfaction du nombre de candidats spécialement dans certaines disciplines en enseignement professionnel et à la déstabilisation à la fois des élèves, des enseignants et des structures éducatives.

En conséquence, le SNETAA-FO demande :

- que la durée de séjour dans un pays d'outre mer revienne à 2 fois trois ans,
- le droit de prolonger le séjour d'un an pour permettre d'atteindre l'âge de la retraite et/ou pour ajuster les séjours entre conjoints,
- la renégociation du décret 98-844 sur les transports afin que les prises en charge soient automatiques lors d'une mutation quelle que soit la durée de service.
- le renouvellement de séjour par tacite reconduction.

Dans le cas d'un refus de renouvellement, le SNETAA-FO exige que toutes les remises à disposition de l'Etat des agents à l'issue d'un premier séjour soient toujours motivées et traitées en toute transparence dans des commissions paritaires et que cette décision soit transmise à temps pour que les collègues puissent participer aux mouvements inter et intra académique.

Le SNETAA-FO affirme son attachement aux barèmes comme seul critère de sélection des collègues pour une mise à disposition.

b) La "Résidence" (le Centre des Intérêts Moraux et Matériels) :

Le SNETAA-FO exige que, pour tous les territoires, des critères d'attribution du CIMM soient rendus publics. L'Etat réaffirme d'une part sa compétence unique dans l'attribution du C.I.M.M. et d'autre part que la manière de servir ne fait en rien partie des critères d'attribution. Par souci de transparence, il exige l'avis des commissions paritaires nationales sur toutes les demandes de CIMM. De plus, il demande que soient redéfinies la situation administrative des collègues dont les I.M.M. ont été reconnus dans un territoire afin que leurs mises à disposition soient changées en nomination pérenne à l'instar d'une affectation académique en métropole.

c) Affectation, réintégration et mutation :

Le SNETAA-FO demande le maintien des stagiaires dans l'académie ou le territoire du concours.

Le SNETAA-FO exige : le maintien de la garantie du droit à mutation à la fin du 1er contrat, la réaffectation académique de l'agent, notamment pour les personnels ayant leurs I.M.M. dans les DOM, les POM ou les COM.

d) Les rapports Etat-Territoire :

Le SNETAA-FO constate et déplore le désengagement de l'Etat et réaffirme le caractère national de l'éducation. La prééminence des décisions de l'Etat doit être garantie dans tous les Territoires (Sécurité, circulaires ministérielles, textes pédagogiques...).

Le SNETAA-FO exige :

- que les rectorats et vice-rectorats soient dotés de moyens budgétaires pour que puisse être versée une avance sur l'IFCR et les primes d'éloignement pour les collègues le demandant. Pour les autres, il demande que ces indemnités soient versées dans un délai d'un mois maximum.
- que la part de l'IFCR concernant le transport des personnels (et de leurs familles) pouvant en bénéficier soit effectivement remboursée à 80% des frais engagés conformément aux droits en vigueur :
- que l'IRPL (les remboursements partiels des loyers) soit mensualisée et matérialisée sur la fiche de paie dans tous les territoires,
- que le MEN récupère la compétence de la réquisition des billets d'avions.
- le versement d'une prime d'installation pour les stagiaires des POM et des COM affectés en DOM ou en Métropole.
- Le SNETAA-FO exige la possibilité d'accès à la titularisation par l'instauration d'un concours d'Etat des collègues dispensant un enseignement spécifique local (graveurs sur nacre, artisanat local, sculpture...)
- Le SNETAA-FO demande la reconnaissance de la fonction de coordinateur de CETAD ou d'ALP par la création d'un statut spécifique ou au minimum le maintien d'une lettre de mission. Cette fonction de coordinateur devant être réservée aux PLP.

e) La couverture sociale :

Le SNETAA-FO exige que soit donné en Nouvelle Calédonie et à Mayotte le droit à l'agent fonctionnaire d'Etat de cotiser à la Sécurité Sociale.

f) La pédagogie :

Le SNETAA-FO exige le maintien des classes d'ALP en Nouvelle Calédonie et des CETAD de Polynésie et de Wallis et Futuna qui répondent aux besoins des élèves iliens. Le SNETAA-FO s'est battu et continuera à se battre pour le maintien de ces structures et la reconnaissance des actions menées pour les jeunes de ces terres à la configuration atypique. Il défend l'existence et le développement des CETAD et ALP garantissant à tous les jeunes Calédoniens et Polynésiens l'accès à des "compétences de proximité" et exige le maintien des passerelles vers les formations qualifiantes de spécialités dispensées en LP.

g) Les pensions :

Le SNETAA-FO condamne la réforme de novembre 2008 de l'I.T.R. et exige sa révision menée dans une réelle concertation entre tous les représentants nationaux et locaux des personnels concernés. Le gouvernement s'était engagé à instaurer un système de compensation équilibré d'ici 2028 (cf. relevé de conclusions du 21 novembre 2008 signé par le

secrétaire d'Etat) pour prendre en compte la vie chère. Le SNETAA-FO condamne le non-respect des engagements du gouvernement et exige a minima que soit mis en place le dispositif de retraite complémentaire pour les fonctionnaires servant outre-mer prévu à l'article 137 VIII de la loi n° 2008-1443 de finances rectificatives.

De plus, le SNETAA-FO exige la mise en place d'une indemnité de vie chère pour les retraités des départements ultramarins qui n'en bénéficient pas et de la Corse.

h) Les statuts :

Le SNETAA-FO exige la mise en place de CAPA dans toutes les COM dans lesquelles où elles n'existent pas.

L'Etat prévoit le transfert de la plupart de ses fonctionnaires vers des corps de fonctionnaires territoriaux.

Le SNETAA-FO veillera à ce que tous les personnels du secondaire puissent demeurer dans la fonction publique d'Etat.

** En Polynésie, le SNETAA-FO refusera et combattra tout transfert de la masse salariale des fonctionnaires et affirme son attachement à une gestion directe de l'Etat des traitements et des carrières. Il réfute tout amalgame sur le transfert des compétences et le caractère national de la fonction publique. Il n'y voit que la volonté de territorialisation de la fonction publique d'Etat. De plus, en Polynésie les certifiés bivalents Tahitien Français doivent pouvoir bénéficier d'une inspection lors d'une séance d'enseignement du Tahitien. Le SNETAA-FO demande donc la création d'un poste d'IPR en Tahitien afin que ces enseignants puissent progresser comme les autres dans leur carrière.*

** En Nouvelle Calédonie, le transfert de compétences et de service choisi à l'unanimité par les élus calédoniens est synonyme de responsabilités partagées entre la Nouvelle Calédonie et l'Etat. Nous resterons vigilants pour que ce transfert ne corresponde pas à un désengagement de la Nation sur sa mission d'éducation, même si ce territoire a un statut particulier dans la République. Le SNETAA-FO exige que reste de la compétence exclusive de l'Etat les domaines suivants : la collation et la délivrance des diplômes, la définition des programmes scolaires, le contrôle a priori du recrutement et de la formation des personnels, le contrôle et l'animation pédagogique. Le SNETAA-FO exige que les personnels de l'Etat mis à disposition de la NC puissent le rester pour une durée non limitée.*

3 – PARTICULARITÉS STATUTAIRES (MAYOTTE / ST-MARTIN).

DEPARTEMENTALISATION DE MAYOTTE

La départementalisation de la collectivité de Mayotte au 31 mars 2011 a modifié les conditions d'affectation des personnels. Le SNETAA-FO exige que soit clarifiée immédiatement la situation des contrats en cours et à venir.

Le SNETAA-FO demande la création d'un guichet unique MGEN.

COLLECTIVITE DE SAINT-MARTIN

Le SNETAA-FO déplore que l'île de St-Martin, passée collectivité d'outre-mer depuis 2007 ne soit toujours pas dotée d'une réelle entité administrative autonome (Vice-rectorat). Le SNETAA-FO exige la régularisation de cette situation dans les plus brefs délais pour répondre au nécessaire besoin d'une gestion cohérente des personnels de St-Martin et de St-Barthélemy.

B - LE DISPOSITIF À L'ÉTRANGER

Le SNETAA-FO prend acte des projets de dispositifs concernant les recrutés locaux à l'Étranger. Ces mesures en matière de titularisation par concours, même insuffisantes, vont dans le bon sens.

En matière d'Enseignement Professionnel, le SNETAA-FO exige :

- le développement de la voie professionnelle,
- la reconnaissance des PLP comme seuls aptes à remplir tous les emplois bivalents en Enseignement Général,
- l'accès des PLP aux emplois dans les Instituts Culturels, les Alliances Françaises et à la Mission Laïque
- que les moyens financiers soient mis au service de l'Agence pour mettre fin aux injustices et anomalies dont sont victimes les recrutés locaux,
- la mise en place de commissions de recrutement transparentes et paritaires hors AEFÉ,
- la prise en compte plus rapide des promotions et avancements.

C – LA COOPÉRATION

Le SNETAA-FO dénonce le désengagement financier de la France dans les pays en développement. Le Congrès pense que la grave crise économique dont sont victimes les pays en voie de développement peut trouver une amorce de réponse par le biais d'une aide au développement dans le cadre européen. Cette solution passe par la mise en place dans ces pays d'une voie professionnelle permettant la création d'emplois sur le plan local. La voie professionnelle française de formation initiale doit être à même de répondre à ces besoins.

Le SNETAA-FO exige :

- que la DRIC (MAEE) transmette toutes les demandes sans "tri sélectif" au Ministère des Affaires Étrangères,
- une meilleure définition des missions et des profils d'emploi,
- la consultation de toutes les instances paritaires (CCPM, CTPM, CCPL) avant toute décision concernant les coopérants, notamment en matière de recrutement,
- la révision des coefficients géographiques et que soient données aux PLP les possibilités statutaires (temps partiel, CFA...),
- que soit donnée la possibilité de réintégration conditionnelle en cours d'exécution de mission.

D – CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE

Le SNETAA-FO constate que par sa situation insulaire, la collectivité territoriale de Corse rencontre des problématiques similaires aux territoires d'outre mer. Particularités liées aux îles, desserte couteuse, peu de transports en commun sur l'île, cherté de vie.

Le SNETAA-FO demande l'instauration d'une indexation salariale à l'instar de ce qui est appliqué dans les DOM.

GLOSSAIRE :

CIMM : Centre des intérêts matériels et moraux.
CETAD : Centre d'éducation en technologie approprié au développement.
ALP : Antenne de lycée professionnel.
IFCR : Indemnité forfaitaire de changement de résidence.
AEFE : Agence d'enseignement français à l'étranger.
DRIC : Délégation aux Relations Internationales et à la coopération.
MAEE : Ministère des affaires étrangères et européennes.
CCPM : Commission consultative paritaire ministérielle
CTPM : Comité technique paritaire ministériel
CCPL : Commission consultative paritaire locale

La défense des CPE s'inscrit dans les mandats généraux de notre syndicat et de la FNEC-FP FO.

Le SNETAA-FO réaffirme que face à la déréglementation le maintien du corps des CPE et le respect des prérogatives statutaires sont essentiels.

Le SNETAA réaffirme son attachement au statut et missions des CPE définies dans la circulaire de 82 et le décret de 70.

Depuis plusieurs années, toutes les tentatives ont lieu pour transformer le corps et les missions de CPE : introduction de médiateurs vie scolaire, brigades de surveillances, intervenants multiples extérieurs à l'école. La mise en place récente du répertoire ministériel de métiers vise pour les CPE à englober toutes les catégories de « métiers » relatives à la vie scolaire.

Pour le **SNETAA-FO**, ce sont bien des postes **réglementaires** et statutaires dont les établissements et la vie scolaire ont besoin.

Il décide de se mobiliser contre la dénaturation des missions, pour le respect des prérogatives statutaires, pour l'augmentation des postes aux concours.

Parce que les CPE ne sont ni « les bonnes à tout faire » de l'établissement, qu'ils ne peuvent à la fois faire COP, infirmières, adjoint des chefs d'établissements, assistantes sociales, super surveillants, secrétaires, vigiles, gardiens... et qu'ils ne sont pas des personnels corvéables à merci, sans horaires, disponibles à tout moment et dont les tâches sont définies établissement par établissement.

Le SNETAA-FO le réaffirme, il n'y a pas 8000 statuts de CPE autant que d'établissements ni un statut de CPE par établissement.

L'autonomie des établissements contenue dans la réforme Chatel de janvier 2010 que Conseil National condamne, ne peut que renforcer la volonté des CPE à côté des personnels enseignants à vouloir le strict respect de leur statut et missions.

La mise en place des établissements CLAIR et ECLAIR qui contiennent une nouvelle fonction, le préfet des études, en charge de missions sur le champ des CPE, COP, assistantes sociales, vise à dénaturer et transformer les statuts de tous les personnels statutaires, créant ainsi un corps unique. Le SNETAA-FO demande le retrait de ce dispositif.

Le SNETAA-FO condamne la multiplication des réunions sur tout, pour tout, n'importe quand, tout au long de la semaine et de l'année que l'on tente d'imposer aux personnels et en particulier aux CPE

Le SNETAA-FO réaffirme que les 35 heures toutes tâches et réunions comprises avec droit à récupération doivent être appliquées sans déclinaison locale des droits statutaires.

Les CPE se retrouvent confrontés à des pressions constantes pour remettre en cause les récupérations, augmenter le temps des permanences qui pourtant sont définies dans la circulaire de 1996 alors que ce texte n'est pas abrogé par l'ARTT... (Aménagement et Réduction du Temps de Travail)



Le SNETAA-FO réaffirme qu'aucune remise en cause du droit à récupération ne doit s'exercer.

Le SNETAA-FO rappelle que l'indemnité forfaitaire versée aux CPE n'est pas liée aux conseils de classe

Le SNETAA-FO condamne la mise en place de la note de vie scolaire et de livret de compétences et en exige le retrait: Pour les CPE il constitue un travail supplémentaire qui ne peut constituer une obligation de service.

Le livret de compétences pour les CPE, ne doit pas non plus constituer une nouvelle obligation statutaire.

Le SNETAA-FO exige le rétablissement d'un nombre de postes aux concours de CPE à hauteur d'un CPE pour 250 élèves. Pour rappel, en 2007, 2008, 2009 les concours internes de CPE ont été fermés. Pour mémoire, en 2001, 740 postes étaient proposés ; depuis 2007, seuls 200 le sont. Les remplacements ne sont plus assurés. Les établissements sont laissés sans CPE. Faute de postes, les CPE ne peuvent plus muter ! Le droit à mutation sur un poste fixe est remis en cause tout comme le droit à un logement pour NAS (Nécessité Absolue de Service) avec la suppression de l'étiquetage des postes.

C'est pourquoi, **le SNETAA-FO demande que dans les conditions de travail actuelles dégradées, le projet de protocole d'inspection qui introduit une inspection autour de 4 compétences ne voit pas le jour.**

Le SNETAA-FO constate que la précarité des personnels de surveillance remet en cause le statut des CPE. Pour les CPE, il est tout simplement impossible de travailler sans moyens de surveillance et il dénonce la suppression des MI-SE.

Le SNETAA-FO appelle tous les CPE à porter ces revendications qui conditionnent le maintien et la défense de leur statut, le respect et la reconnaissance de leur mission. Les CPE doivent faire entendre leur voix, le SNETAA-FO et la FNEC-FP-FO peuvent le permettre.

RÉSOLUTION CHEFS DE TRAVAUX

Voté à l'unanimité

Le SNETAA-FO est toujours mobilisé pour que les revendications des chefs de travaux avancent. Il a participé au groupe de travail au ministère sur la fonction de chef de travaux le vendredi 4 juin 2010.

Le SNETAA-FO a réaffirmé à cette occasionsa définition du rôle des chefs de travaux. **Le PLP Chef de Travaux ne fait pas partie des personnels de direction et ne souhaite pas y être rattaché.** C'est un **expert technique et pédagogique** qui a sa place dans l'équipe de pilotage de l'établissement. A ce titre, le nom de « Chef de Travaux » n'est plus adapté **et Conseiller Technique et Pédagogique (CTP)** serait le plus approprié.

Le SNETAA-FO a demandé la clarification des missions des chefs de travaux.

Le SNETAA-FOa exigé une revalorisation des conditions salariales :

- La Notification d'une Bonification Indiciaire (NBI) à 100 points ;
- L'indemnité de responsabilité unique au taux maximal (celle concernant l'effectif à plus de 1000 élèves) ;
- L'accession d'office par liste d'aptitude au corps des professeurs agrégés ;
- Une fin de carrière à l'indice 821 ;
- L'indemnité de suivi des Contrôles en Cours de Formation (CCF) et l'indemnité d'examens.

En novembre 2010, le Ministère a communiqué les conclusions du groupe de travail en émettant un projet de nouvelle circulaire.

Le SNETAA-FO a amendé ce projet, il déplore entre autre :

- l'absence de revalorisation financière de la fonction Professeur, chefs de travaux,
- le maintien de l'appellation « chef de travaux » qui n'est plus adaptée

Le 24 mars 2011, une nouvelle circulaire portant sur la fonction chef de travaux abroge la circulaire de 1991.

Le SNETAA-FO dénonce :

- la non revalorisation financière de la fonction,
- la disparition de la proposition d'un aide technique aux chefs de travaux présentée dans le projet de circulaire,
- la rédaction et la signature d'une lettre de mission.

En ce qui concerne le mouvement 2011 « chef de travaux », les commissaires paritaires nationaux du SNETAA-FO ont défendu et obtenu des améliorations des affectations des PLP chefs de travaux. Ils ne cessent de veiller au respect du droit à mutation de chacun.

Il est nécessaire de rappeler lesconditions de recrutement et de mutations de chefs de travaux. Le mouvement est « spécifique national » ; le recrutement comme la mutation du chef de travaux titulaire sont soumis aux appréciations du chef d'établissement, du corps d'inspection, et du recteur. L'affectation définitive appartient à l'inspection générale.



Les postes de chef de travaux en établissement relevant du programme « ECLAIR », ne répondent plus à cette règle !

Le dispositif « ECLAIR » institue un recrutement « maison », la définition du profil et le choix du professeur chef de travaux est déterminé par le chef d'établissement.

Les circulaires intra académiques, définissent le profil des postes chefs de travaux en établissement «ECLAIR », nous le dénonçons,

- le mouvement des chefs de travaux doit rester NATIONAL.
- Certaines compétences requises relèvent des personnels de direction à savoir devoir de réserve et loyauté.

Le SNETAA-FO dénonce un tel dispositif, il réaffirme son attachement au droit à mutation, tel qu'inscrit dans le statut de la fonction publique d'Etat, transparent et équitable.

De plus, la nomination d'un préfet des études, membre de l'équipe de direction, responsable pédagogique et éducatif dont les deux missions principales sont :

- d'assister le chef d'établissement dans l'organisation et l'animation de la vie de l'établissement sur les champs éducatif et pédagogique
- coordonner et animer le travail pédagogique et éducatif des équipes.

Empiètent sur les missions des chefs de travaux définies par la circulaire de 91.

Le SNETAA FO, dénonce de telles mesures qui nous font craindre la disparition de la fonction spécifique de chef de travaux.

Le SNETAA-FO réaffirme son attachement aux mandats votés par le congrès de Bussang en 2010 « Défendre les certifiés et agrégés ».

Renforcement - Défense - Amélioration des statuts

Le SNETAA-FO demande une revalorisation salariale à hauteur de 30 % correspondant à la baisse de pouvoir d'achat.

Le SNETAA-FO condamne toujours avec véhémence la mise en place de la mastérisation et défend avec conviction la spécificité des différents corps composant l'Education Nationale.

Le SNETAA-FO revendique la mise en place des 15 heures hebdomadaires pour les certifiés et 13 heures pour les agrégés.

NON à la Réforme du lycée

Le SNETAA-FO dénonce la diminution des volumes horaires dans les sections générales et technologiques induites par la réforme du lycée

Le SNETAA-FO refuse la diminution de la DHG et les suppressions de postes qui en résultent.

Le SNETAA-FO demande l'attribution de moyens spécifiques supplémentaires pour une mise en place cohérente de l'accompagnement personnalisé en seconde.

Mouvement et carrière

Le SNETAA-FO rappelle que le mouvement doit être régi par le libre choix de l'enseignant. Il condamne dans ce sens la mise en place de l'arbitraire via la prolifération des postes à profil trop souvent injustifiés. Ils contribuent à bloquer le mouvement et doivent être retirés.

Ainsi le SNETAA-FO condamne le programme CLAIR et son extension en raison des conséquences sur la transparence du mouvement et la casse du statut.

Le SNETAA-FO rappelle que la place des agrégés se situe dans les lycées et/ou dans le supérieur.

Le SNETAA-FO condamne la réforme du lycée qui touche en particulier les collègues de STI et Physiques Appliquées. Il déplore leur reconversion forcée. Il est de la responsabilité du MEN d'accompagner sa réforme que nous continuons à refuser par un véritable plan de formation préalable qui tienne compte et respecte les exigences et les souhaits des collègues.

Le SNETAA-FO rappelle que l'enseignant doit être l'acteur principal de sa carrière sans être assujéti aux différentes expérimentations tous azimuts et victime de l'incohérence des réformes successives.

Dégradation des conditions de travail

Le SNETAA-FO dénonce l'élargissement de l'autonomie des établissements qui tend à isoler les collègues et à augmenter le harcèlement dont ils peuvent être victimes lorsqu'ils sont confrontés à l'arbitraire et à l'autoritarisme du pouvoir hiérarchique.

Le SNETAA-FO rappelle que l'éducation doit rester



nationale en terme de traitements et d'indemnités en particulier. Le SNETAA-FO refuse les « bilans de compétence » et les lettres de mission locale en découlant.

Le SNETAA-FO demande le maintien de la note administrative et rappelle que la note pédagogique ne peut qu'être le fait d'inspecteur de la discipline.

Le SNETAA-FO demande que soit renforcée l'autorité des professeurs afin qu'ils puissent mener, dans les meilleures conditions, leur enseignement.

Retraite

Le SNETAA-FO demande que les années d'études soient prises en compte comme temps d'activité sous forme de bonification de service ou par paiement de la seule part salariale.

Le SNETAA-FO exige le retour aux 37,5 années à 2% l'an pour une retraite à 75% de l'échelon détenu les 6 derniers mois.

Divers

Le SNETAA-FO demande l'officialisation de l'enseignement de la philosophie dans la filière des baccalauréats professionnels en complément des autres matières de l'enseignement général.

Dans le cadre des attaques généralisées contre l'Education Nationale, la Fonction Publique, le SNETAA-FO ne peut que s'indigner des primes au mérite instituées : elle conditionne la servilité en étant versées aux recteurs et aux chefs d'établissement. Ces primes modulables ne sont que la récompense des fermetures de sections, des suppressions de postes et une attaque des conditions de travail des enseignants et de leur statut.

I - CONSEIL NATIONAL

TITULAIRES

- | | |
|--|--|
| 1. LAGE Christian (Limoges) | 41. LEWKOWICZ Irène (Creteil) |
| 2. VIVIER Pascal (Paris) | 42. DARVES-BLANC Christelle (Grenoble) |
| 3. VALLEE Stanislas (Grenoble) | 43. MATUSIAK Bernard |
| 4. ALEXANDRE Marjorie (Amiens) | 44. RALU Odile (Rennes) |
| 5. GUERIN Christian (Paris) | 45. PODIO René (Grenoble) |
| 6. LANG Catherine (Paris) | 46. MARCHAND Esther (Corse) |
| 7. ARDON Jean-Pierre (Poitiers) | 47. LEMONNIER Sylvie (Nancy-Metz) |
| 8. SAULNIER Yves-Henri (Poitiers) | 48. JUSTE Nathalie (Nice) |
| 9. MARIN Dominique (Orléans-Tours) | 49. CRETIN Ghislaine (Besançon) |
| 10. ANTOINE Richard (Montpellier) | 50. FUMONT Martin (Guadeloupe) |
| 11. THEVOT Daniel (Reims) | 51. LEY Mario (Nancy-Metz) |
| 12. CRETEL Jacques (Lille) | 52. CARROUE Martine (Paris) |
| 13. WENDLING Muriel (Strasbourg) | 53. MARC Didier (Besançon) |
| 14. TOURNIER Nicolas (Toulouse) | 54. POUGET Muriel (Besançon) |
| 15. SIMONET Philippe (Bordeaux) | 55. DI LORENZO Julien (Nancy-Metz) |
| 16. CHABRIDON Patrick (Clermont-Ferrand) | 56. LEMOINE Guy (Nancy-Metz) |
| 17. TEXIER Pierre-Guillaume (Poitiers) | 57. MOHR Laurent (Nancy-Metz) |
| 18. D'ANNA Sauveur (Aix-Marseille) | 58. PINNA Walter (Créteil) |
| 19. BERRET Xavier (Strasbourg) | 59. RICHARD Marie-Odile (Dijon) |
| 20. VIVIER Danièle (Reims) | 60. SALLAM Medhi (Strasbourg) |
| 21. GRELE Gérard (Polynésie) | 61. FRET Martial (Créteil) |
| 22. ELOY Lucile (Amiens) | 62. RAINAUD Michel (Dijon) |
| 23. VAISSE Françoise (Montpellier) | 63. DUPOIZAT Marie-Claude (Montpellier) |
| 24. DECROIX Sébastien (Versailles) | 64. LECOMTE Frédéric (Nantes) |
| 25. GORCZYKA Gérard (Nancy-Metz) | 65. LE TENNEUR Jean (Caen) |
| 26. FAIRFORT Elie (Guadeloupe) | 66. ESTEVEZ José (Poitiers) |
| 27. SIRVENT Claire (Clermont-Ferrand) | 67. BOIS Christophe (Nantes) |
| 28. AUVRAY Christophe (Nouvelle-Calédonie) | 68. TORSET Pascal (Dijon) |
| 29. HIROU-YARGUI Michèle (Paris) | 69. GHIRONI Jacques (Montpellier) |
| 30. DURR Stéphanie (Strasbourg) | 70. CHIBANE Samir (Toulouse) |
| 31. SKORUPA Jean (Lille) | 71. LEROY Francis (Toulouse) |
| 32. CABRERA Frantz (Martinique) | 72. MONTSARRAT Jean-Claude (Montpellier) |
| 33. LEGOUIX Mireille (Orléans-Tours) | 73. RENAUD-GOUD Christine (Lyon) |
| 34. BOURGEOIS Alain (Guyane) | 74. HALLAF Nadia (Créteil) |
| 35. GALLON Karl (Poitiers) | 75. MENAGER Patrick (Nice) |
| 36. RATAJCZIK Edouard (Amiens) | 76. CHERFI Kader (Nice) |
| 37. ROBERT-KOMBRZA Sabine (Lille) | 77. ROGERON Chantal (Amiens) |
| 38. IANNELLA Sébastien (Dijon) | 78. CHADEL Nordine (Lyon) |
| 39. DANJOUX Monique (Orléans-T) | 79. GRENIER Céline (Amiens) |
| 40. GROSJEAN Alain (Limoges) | 80. CARCAUZON Christian (Bordeaux) |

SUPLÉANTS

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| 1. LADANT Noel (Clermont-Ferrand) | 6. MERCIER Thierry (Créteil) |
| 2. SCHWARZ Daniel (Montpellier) | 7. CHASSEUIL Philippe (Bordeaux) |
| 3. MURAT Loïc (Nice) | 8. LANDAIS Christelle (Rennes) |
| 4. ZANESE Jean-Philippe (Créteil) | 9. PANGOLE Haïfa (Nice) |
| 5. GOSSELIN Patrick (Poitiers) | |

II - BUREAU NATIONAL

Titulaires	Suppléants
<p>LAGE Christian Secrétaire Général (Limoges)</p> <p>VIVIER Pascal (Paris) VALLEE Stanislas (Grenoble) ALEXANDRE Marjorie (Amiens) GUERIN Christian (Paris) LANG Catherine (Paris) ARDON Jean-Pierre (Poitiers) SAULNIER Yves-Henri (Poitiers) MARIN Dominique (Orléans-Tours) ANTOINE Richard (Montpellier) THEVOT Daniel (Reims)</p> <p>MERIC Patrice (S3 Clermont-Ferrand) MOUCHET Eric (S3 Bordeaux) TELLO Francisco (S3 Montpellier) CHAINIEWSKI Daniel (S3 Nancy-Metz) HENRIQUE Thierry (S3 Créteil)</p> <p>HISQUIN Laurent (S2 du 84) DENAT Gilles (S2 du 34) DEVAUX Paul (S2 du 86) TEXIER Sophie (S2 du 86) HUGONNOT Marie-Josèphe (S2 du 90)</p>	<p>CRETEL Jacques (Lille) WENDLING Muriel (Strasbourg) TOURNIER Nicolas (Toulouse) SIMONET Philippe (Bordeaux) CHABRIDON Patrick (Clermont-Ferrand) TEXIER Pierre-Guillaume (Poitiers) D'ANNA Sauveur (Aix-Marseille) BERRET Xavier (Strasbourg) VIVIER Danièle (Reims) GRELLE Gérard (Polynésie)</p> <p>LALOUETTE Henry (S3 Poitiers) SINARD Jean-Pierre (S3 Aix-Marseille) DELAITTRE Patrick (S3 Amiens) GAVRILOVIC Jean-Pierre (S3 Strasbourg) LE HEMONET Martine (S3 Paris)</p> <p>EZZAHI Abderrahmane (S2 du 30) TARTARE Jean-Marie (S2 du 2B) DAVAUD Bernard (S2 du 58) MARTIN Franck (S2 du 93) LE GOFF Loïc (S2 du 19)</p>

III - COMMISSION DES STRUCTURES

<p>2 S3 : THIERRY Claudine SINARD Jean-Pierre</p>	<p>3 MEMBRES DU BN : CRETEL Jacques LANG Catherine SAULNIER Yves-Henri (issus des 80)</p>
<p>2 S2 : TEXIER Sophie EZZAHI Abderrahamane</p>	<p>1 REPRÉSENTANT LISTE : THEVOT Daniel 1 S4 : VALLEE Stanislas</p>

IV - COMMISSION DES CONFLITS

<p>2 S3 : AZAIS Catherine CHAINIEWSKI Daniel</p>	<p>3 MEMBRES DU BN : ARDON Jean-Pierre MARIN Dominique ALEXANDRE Marjorie (issus des 80)</p>
<p>2 S2 : HUGONNOT Marie-Jo. HISQUIN Laurent</p>	<p>1 REPRÉSENTANT LISTE : ANTOINE Richard 1 S4 : VIVIER Pascal</p>



Votre vocation
est d'enseigner,
la nôtre est de vous assurer.

OFFRE SPÉCIALE
PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT

- 10 %*

sur votre assurance
AUTO



POUR LES MOINS DE 30 ANS

100 €
OFFERTS**

sur vos assurances
AUTO et SANTÉ

TIBWA/PARIS

Pour découvrir les avantages qui vous sont réservés :

- Appelez le **0 970 809 809** (numéro non surtaxé)
- Connectez-vous sur www.gmf.fr/education-nationale



Assurément Humain

* Offre réservée aux agents des services publics, personnels de l'enseignement, la première année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2011.

** Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la première année à la souscription d'un contrat d'assurance auto et/ou d'un contrat de complémentaire santé. Offre non cumulable avec le tarif avant-âge 30 et valable jusqu'au 31/12/2011. Conditions et détails des prestations dans votre agence GMF ou sur www.gmf.fr.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvegarde, GMF Vie, Assistance Juridique et Fidélia Assistance. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Chartres 323 562 678 - Siège social : 7, avenue Marcel Proust 28932 Chartres Cedex 9 - Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

Les contrats complémentaires santé sont souscrits par l'A.D.A.C.C.S. auprès de GMF Assurances et La Sauvegarde.

REMERCIEMENTS À L'ÉQUIPE DE NICE

Même si l'équipe du SNETAA-FO ne pouvait nous faire croire que c'est grâce à elle que le soleil était au rendez-vous, il n'empêche que ces militants, menés avec l'enthousiasme et la force de leur Secrétaire Académique, Florence ARMEN-TANO, ont su faire rayonner ce Conseil National.

Disponibles, organisés, ils ont su être au service de tous les délégués et du syndicat tout entier.

Ils ont permis que le SNETAA-FO débâte dans des conditions les meilleures. L'équipe du SNETAA-FO dans l'académie de NICE promet aux adhérents d'être défendus et soutenus avec vigueur et conviction.

C'est une belle équipe !

Que chacune d'entre elles et chacun d'entre eux soit ici remercié(e) chaleureusement.

Vive le SNETAA-FO dans l'académie de NICE !



Merci à :

Christophe, Guillaume, Bertrand, Patrick, Loïc, Haïfa, Sandrine, Kelly, Frédéric, Kader, Christian, Yacine





*Conseil National SNETAA FO
Fréjus 2011*